

**SNES-FSU**

Enclos de Lys, B  
585rue de l'Aiguelongue  
34090 MONTPELLIER  
Tél. : 04.67.54.10.70  
[s3mon@snes.edu](mailto:s3mon@snes.edu)

**SNUIPP-FSU**

[snu11@snuipp.fr](mailto:snu11@snuipp.fr)  
[snu30@snuipp.fr](mailto:snu30@snuipp.fr)  
[snu34@snuipp.fr](mailto:snu34@snuipp.fr)  
[snu48@snuipp.fr](mailto:snu48@snuipp.fr)  
[snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr)

**COMPTE RENDU Classe exceptionnelle et échelon spécial des Psy EN du jeudi 29 juin 2020**

**Présents** : DPE : Mme Henry, Mme Picard, Mr Arribat , M.Bost , M.Brunel

Commissaires paritaires : 1 représentants SE UNSA – 1 représentants FSU

La commission (CAPA restreinte) s'est tenue en visio

L'élue FSU souligne le problème récurrent de transmission des documents préalables à la CAPA sous des formats et formes différentes : par mail, déposés sur AIDOP, en fichier EXCEL avec des filtres pré établis (non indiqués) qui rendent la lecture du document complexe. Seul le fichier des éligibles au vivier 1 est parvenu, les éligibles au vivier 2 et à l'échelon spécial ont été transmis après la CAPA.

L'administration indique que le quota de promotion attribué à l'académie de Montpellier ne prévoit qu'une possibilité au vivier 1 (La voie 1 (80%) concerne les collègues étant au moins au 3eme échelon de la hors-classe et ayant été affectés au cours de leur carrière au moins huit ans dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières) et aucune au vivier 2 (collègues placés au dernier échelon de la hors-classe : échelon 6).

5 proposés au vivier 1 à égalité de barème : 140 points avec un avis excellent 2 EDO et 3 EDA

La promotion est accordée au titre du vivier 1 à une collègue Psy EN EDO (DCIO) avec l'ancienneté la plus élevée.

8 proposés au vivier 2 : 3 EDO et 5 EDA , 2 Excellent, 2 TS et 4 S mais aucune promotion.

L'élue FSU pointe que certains collègues éligibles, plus âgés et proches de la retraite s'ils bénéficiaient de l'accès à la classe exceptionnelle, partiraient d'une part à la retraite dans de meilleures conditions et surtout permettraient une rotation du vivier. Cette année déjà, une seule promotion est prononcée au vivier 1 et probablement dans les années à venir, aucune promotion n'interviendra jusqu'à ce que les promus actuels fassent valoir leur droit à la retraite.

L'administration rappelle que l'accès à la classe exceptionnelle n'est pas destiné à tous les personnels mais aux agents « remarquables ». Des collègues avec une ancienneté plus importante mais des avis Très satisfaisant ou Satisfaisant ne peuvent être retenus avant des collègues aux avis Excellent du recteur. Toute la difficulté de l'exercice est la transformation d'un avis littéral de l'autorité en appréciation du recteur. L'âge est considéré mais à barème égal.

**Avancement à l'échelon spécial**

Cette année, les évaluateurs primaires formulent une appréciation littérale (les années précédentes, le simple avis exprimé pour la classe exceptionnelle était repris)

1 promotion pour 2 promouvables PSY EN EDO : la collègue avec un avis Excellent de 1957 est promue conformément aux préconisations de la circulaire.

Si vous souhaitez obtenir des informations quant à votre situation personnelle ou avoir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos commissaires paritaires FSU : [psyen.montpellier@fsu.fr](mailto:psyen.montpellier@fsu.fr)

**Vos déléguées du personnel FSU :** Véronique Bernat, Laure Gautier, Ghislaine Lévy, Hélène Sauvage



**Vous pouvez lire toute l'actualité de notre académie et des autres académies sur ce site** <http://psyen.fsu.fr>